

72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers en France – Synthèse

Par Aurélien Taché, Député du Val-d'Oise
Parlementaire en mission auprès du ministre de l'intérieur
Février 2018

L'intégration des étrangers en France constitue un enjeu de cohésion nationale. Pourtant, en dépit d'un débat démocratique intense, le sujet demeure sensible, voire miné. Pourquoi ? Parce que durant les dernières décennies, il a été constamment instrumentalisé politiquement. Les postures partisans ont entretenu la confusion sur les enjeux économiques, sociaux et culturels de l'intégration des étrangers dans notre pays. Les objectifs, les moyens, les dispositifs sont perdus de vue. Seul le constat est unanime parmi les acteurs de terrain : l'insertion linguistique, économique et sociale des personnes que nous accueillons est insuffisante.

Les dérives qui nous ont menés à cette impasse politique sont nombreuses. Je souhaite en mentionner deux.

La première, c'est le manque de cohérence de la politique migratoire française. Malgré une relative stabilité globale des flux migratoires, les moyens consacrés à l'intégration n'ont cessé de se réduire. Ce refus de penser à la fois les flux migratoires et les dispositifs d'intégration des étrangers ont conduit à ce qu'au fil de l'actualité les débats ont tour à tour porté sur l'asile, les conditions d'accueil, les discriminations... des sujets essentiels qui restent d'ailleurs entiers mais ne répondent pas à la question de savoir qui nous voulons accueillir et surtout comment. Pour de multiples raisons, nous n'avons plus assumé de débattre démocratiquement de cette question centrale, alors que c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit : assumer une politique migratoire responsable et digne, qui se donne les moyens de ses ambitions.

Le deuxième écueil, qui s'est greffé sur le premier, est l'absence de réponse sérieuse dans le camp progressiste aux questionnements légitimes autour de l'identité et les postures idéologiques réactionnaires des conservateurs sur ce sujet, qui nous ont conduits à la situation actuelle, dans laquelle on glose inlassablement autour du « vivre-ensemble », sans jamais se donner les moyens de « faire-ensemble ». C'est précisément à cette question que le présent rapport tente d'apporter des réponses : comment se donner les moyens de construire la France de demain avec ceux qui viennent d'arriver sur son sol et qu'elle a décidé d'accueillir ?

Aujourd'hui, le seul dispositif en faveur spécifiquement de l'intégration des étrangers est le contrat d'intégration républicaine (CIR), conclu entre l'État et tout primo-arrivant souhaitant s'installer durablement en France. Ce CIR comprend au mieux 200 heures de français et douze heures de formation civique. Dans ces conditions, comment espérer construire un « parcours personnalisé d'intégration républicaine », pourtant prévu par les textes, alors même que les défis s'accumulent ? Désormais, l'acuité des enjeux nous impose de rompre avec ces pratiques anciennes. Il est temps d'assumer une véritable politique publique d'intégration, ambitieuse et exigeante. Une telle politique implique un changement de mentalités, en positionnant l'État comme un investisseur social. L'intégration devient alors un processus d'autonomisation des personnes, dans le respect des règles de vie collective. Par-là, j'entends passer d'une logique de prise en charge à une logique d'investissement ; un investissement individuel, en donnant à chacun les chances de réussir ; un investissement collectif en intégrant des personnes qui participent activement et avec fierté à la vie économique et citoyenne de notre pays.

Pour y parvenir, la politique d'intégration ambitieuse que j'appelle de mes vœux consiste à construire les étapes du parcours d'intégration, par une approche pragmatique élaborée à partir d'une large concertation des acteurs de l'intégration et de plusieurs déplacements de terrain.

Elle suppose trois éléments clés, que je détaille dans le présent rapport :

- 1- une approche globale de tous les leviers de l'intégration (langue, emploi, logement, droits sociaux, etc.) permettant des parcours sans ruptures ;
- 2- des moyens à la hauteur de nos ambitions ;
- 3- des acteurs de l'intégration identifiés et responsabilisés sur des objectifs définis de façon interministérielle, et une gouvernance renouvelée, unifiée et professionnalisée au niveau central, et qui valorise davantage les initiatives locales de la société civile et des collectivités territoriales.

Ainsi, je propose dans ce rapport un renforcement du CIR, qui repose sur une logique obligationnelle qui mérite d'être préservée. Car je considère que c'est bien cette approche fondée sur une relation contractuelle supposant l'autonomie et la responsabilité des individus qui rend possible une plus grande ambition collective pour l'intégration des étrangers, entièrement tournée vers une égalité des capacités et des accès avec les Français.

C'est pourquoi je propose que le CIR constitue le tremplin vers un parcours volontaire d'intégration, qui repose sur des moyens et une exigence renforcés dans l'apprentissage du français et dans le partage de nos valeurs démocratiques. Cela comprend, entre autres, le doublement des cours de français, voire le triplement pour les publics qui le souhaitent, pour viser une élévation du niveau. Il convient aussi, pour que ces mesures fassent effet, que l'accès de tous soit effectif, notamment pour les femmes, pour qui j'encourage le développement des possibilités de gardes d'enfants pendant les formations.

Au-delà du CIR, je propose d'étendre le financement des associations concourant au développement de la maîtrise du français, sans critère de durée de présence sur le territoire, et de développer le dispositif « Ouvrir l'école aux parents », qui enseigne le français aux parents des élèves scolarisés. L'objectif est de faire émerger les complémentarités entre les différentes offres linguistiques, grâce à des cartographies actualisées, pour aboutir à des parcours linguistiques locaux.

En matière de français, je porte une autre proposition forte : l'accès aux cours pour les demandeurs d'asile, qui devront aussi être autorisés à travailler si la demande d'asile n'a pas été instruite après un délai de six mois. Ces deux questions, régulièrement débattues, méritent d'être tranchées : je suis profondément convaincu que les périodes d'attente de l'instruction des demandes d'asile constituent aujourd'hui des mois d'inactivité extrêmement préjudiciables pour les demandeurs d'asile comme pour la société française, même si je salue l'engagement des bénévoles qui proposent des activités à ces publics.

Ouvrir les cours de langue de l'OFII aux demandeurs d'asile favoriserait, au contraire, leur intégration en cas d'acceptation de leur demande et constitue certainement l'une des attentes les plus fortes des acteurs de terrain et surtout des demandeurs d'asile eux-mêmes. C'est généralement la première chose qu'ils demandent, tant ils vivent mal l'oisiveté forcée, le plus souvent bien éloignée de leur culture, dans lesquelles les plongent la procédure d'asile française. Une politique d'intégration qui se donne pour objectif la plus grande autonomie possible des individus doit limiter ces périodes au maximum, en particulier pour l'apprentissage de la langue, qui conditionne la suite et la durée du parcours. Pour les personnes déboutées du droit d'asile qui auront accédé à ces cours, l'apprentissage du français, loin d'être un frein, constituera un atout pour le retour au pays, sur lequel il est aussi nécessaire de changer d'approche.

En ce qui concerne la transmission des clefs de compréhension de notre pays, je souhaite qu'un module de 60 heures, égrainé au long du CIR, permette un véritable temps de découverte et d'ouverture sur la société française.

Ce module comprendrait certes les valeurs démocratiques fondatrices de notre État de droit, mais aussi les codes culturels et sociaux et des éléments pratiques sur l'organisation de notre société, qui font aujourd'hui défaut. Son contenu serait défini par une instance collégiale, qui aurait aussi pour soin d'ouvrir les formations à la société civile. Françaises et Français volontaires pour transmettre

leurs valeurs et faire aimer leur pays pourraient venir échanger, de même que les étrangers attachés à partager leur expérience d'un parcours d'intégration réussi.

Au-delà du renforcement de la langue et du civisme, je considère que le CIR doit devenir la première étape du parcours d'intégration vers l'activité, l'autonomie et la participation à la vie de la société française. Pour cela, je propose que l'orientation vers la formation professionnelle et l'emploi fasse partie intégrante du CIR, afin qu'elle puisse être enclenchée dès le tout début du parcours d'intégration, de façon combinée avec les premiers apprentissages et non plus dans une logique linéaire, échelon après échelon, qui n'est pas adaptée à la réalité des primo-arrivants (qui sont souvent, lors de leur arrivée, préoccupés par des considérations matérielles ou par l'idée de rejoindre leur famille) et qui conduit le plus souvent à l'échec. Le contrat que l'État passe avec l'étranger lors de son accueil sur le territoire prendra ainsi tout son sens : l'étranger s'engage à accomplir un parcours d'intégration à vocation citoyenne et professionnelle allant ainsi jusqu'à l'autonomie et la participation à l'activité de la Nation ; l'État lui propose le plus tôt possible, en fonction de ses besoins, les outils lui permettant de réaliser ce parcours.

Pour ce faire, j'identifie les voies et moyens d'une orientation professionnelle, d'un accès à la formation professionnelle et d'une insertion professionnelle, notamment vers les métiers en tension, en distinguant plusieurs parcours possibles, en fonction du niveau d'employabilité des personnes, avec des mesures d'accompagnement individualisées. J'identifie aussi un certain nombre de verrous dans l'accès au marché du travail, qu'il convient de lever.

En complément, je préconise de lutter contre les ruptures de parcours d'intégration. Cet objectif, qui comporte des mesures relevant de l'action de différents ministères, implique un travail interministériel coordonné pour garantir la lisibilité des parcours d'intégration et la continuité des droits. Les mesures les plus significatives que je propose concernent la simplification et la dématérialisation des renouvellements de titres de séjour, la généralisation de leur pluri-annualité et un accès à la nationalité reposant davantage sur la motivation et la réussite du parcours d'intégration, un accès facilité aux comptes bancaires et à la mobilité, ou encore le développement de l'interprétariat. J'insiste également sur l'importance d'un accès effectif à la santé, notamment à travers la prise en charge du stress post-traumatique.

Concernant plus spécifiquement l'accès au logement qui est actuellement un facteur de blocage de trop nombreux parcours d'intégration, je préconise de l'envisager de façon coordonnée avec l'insertion professionnelle, afin de rechercher des solutions de logement durable dans les territoires où des possibilités d'emploi existent.

Afin de rendre ces dispositifs effectivement accessibles à tous, et de rompre l'isolement de trop nombreux étrangers arrivant en France, je propose la création d'un portail national réunissant l'ensemble des informations et services proposés par les services publics, les associations et la société civile en faveur de l'intégration.

En effet, je souhaite que des solutions soient proposées pour une insertion concrète dans la société française grâce aussi à la mobilisation de nos concitoyens. Plusieurs leviers peuvent ici être mobilisés, parmi lesquels l'accès à la culture, l'investissement dans le service civique ou le soutien aux parrainages et à l'innovation sociale. Ces mesures, je l'ai constaté lors de mes déplacements, participent à une intégration qualitative et pérenne, en favorisant les lieux d'échanges entre les Français et les étrangers, qui sont humainement si précieux.

Toutes ces mesures doivent être mises en cohérence aux niveaux national et local. Ainsi, je propose une gouvernance renouvelée de l'intégration, qui permette de fixer une feuille de route pluriannuelle claire avec des moyens dédiés. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer nos connaissances statistiques des parcours d'intégration des étrangers en France ; je fais des propositions dans ce sens. Pour qu'une politique structurelle et non plus conjoncturelle puisse être mise en oeuvre, je propose de rassembler les expertises au sein d'un établissement public dédié et partenarial. Enfin, localement,

toutes les initiatives institutionnelles et associatives méritent d'être mises en complémentarité pour faire émerger des parcours locaux d'intégration concrets.

En conclusion, je propose une politique d'intégration cohérente et ambitieuse. Je l'assume, l'ambition repose sur un investissement initial dans le but de décupler les capacités d'intégration des étrangers que nous accueillons. Cette perspective change radicalement du modèle ancien, qui consistait plutôt à ne pas assumer un effort individuel et collectif minimal, pour en regretter ensuite les faibles effets. Elle aura pour réalisation une meilleure insertion linguistique, économique et sociale des personnes, à qui nous aurons donné les moyens de l'autonomie, pour leur plus grande satisfaction comme pour celle de la société toute entière. En cela, une politique d'intégration ambitieuse serait de nature à changer radicalement la perception qu'ont nos concitoyens de l'immigration, qu'il faut accompagner à travers une action volontaire et responsable, pour construire ensemble la France de demain.

Source : Rapport au Premier ministre 72 PROPOSITIONS pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France, <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2018-Actualites/72-propositions-pour-une-politique-ambitieuse-d-integration-des-etrangers>